

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2012**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : A. MAZINGUE-DESAILLY

Etaient présents : B. JACQUEMARD, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND,
G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, M. THIERRY.

Absents excusés : A. SERRANO pouvoir à M. THIERRY
C. THEBAULT pouvoir à B. JACQUEMARD
S. CHERUBIN
M. BOULAY
P. NGUYEN
C. NICOLLEAU

La séance est ouverte à 21 H.

Madame E. HUOT-MARCHAND demande une modification sur le compte rendu du précédent Conseil :

- questions diverses : modifier « Monsieur le Député de la 4^{ème} circonscription » au lieu de « 5^{ème} circonscription ».

ADOPTE à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Acquisition d'une parcelle
- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la création d'une classe au groupe scolaire
- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de renforcement de canalisation et de renouvellement d'un poteau incendie à la Ferme du Taillis Bourdries

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. 2012 pour la création d'une classe au groupe scolaire au taux maximum.

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier annexés au dossier.

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. 2012 pour la création d'un sanitaire « handicapé » au groupe scolaire au taux maximum.

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier annexés au dossier.

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 54 pour une emprise de 345 m² au prix de 25 600 €.

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la création d'une classe au groupe scolaire au taux maximum.

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de renforcement de canalisation et de renouvellement d'un poteau incendie à la Ferme du Taillis Bourdries.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à une erreur matérielle sur le plan de zonage du PLU, une enquête publique aura lieu du 26 mars 26 avril 2012. Au terme de cette enquête le Conseil Municipal délibérera pour entériner cette modification.

- Monsieur le Maire se renseignera auprès de notre avocat pour savoir comment acquérir les terrains délaissés depuis plus de 30 ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30.

En Mairie, le 26 mars 2012

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Annette MAZINGUE-DESAILLY